



Endettement excessif et obligation alimentaire

Par **Kappa**, le **04/05/2010** à **13:32**

Bonjour,

Je suis face à une situation qui commence à m'angoisser terriblement: mes deux parents et mon unique soeur sont dans un délire de dépenses liées aux jeux depuis quelques années. Le dossier de surendettement de ma soeur a été rejeté par la Banque de France et mes parents commencent eux aussi à s'endetter excessivement (prêts à la consommation, hypothèque de leur maison) pour alimenter le vice dans lequel ils se trouvent tous trois.

Je ne me suis en aucun cas portée caution de ces emprunts et bien entendu, le moment venu je renoncerai à tout héritage.

Toutefois, qu'en est-il de l'obligation alimentaire? Que va-t-il se passer quand mes parents seront sans ressources à cause de leur frénésie du jeu? Serais-je dans l'obligation de tout payer (ma soeur n'ayant plus aucun moyen) malgré le fait que leur fortune fut dilapidée dans des casinos? Si je ne suis pas en mesure de payer, est-ce que mes enfants devront couvrir ces frais?

Quelles sont les solutions pour nous protéger d'une telle situation?

Merci pour votre réponse,
Cordialement